

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

EXTENSION A 18 TROUS
DU GOLF DE MAINE-GAUDIN

85046

DATE DE CONVOCATION

22 MAI 1985

DATE D'AFFICHAGE

22 MAI 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 31

Abstention : 1

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq
le quatre juin

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET, Adjoints
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL - GEOFFROY - LE GUEUT -
MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT - THOMAS -
Mmes BARRAUD-DUCHERON - CENAC - DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN -
GAUDIN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD par M. FABER
MGST par M. DAUZIDOU
LAPERCHE par M. BARBAT
REVOLAT par M. MARCONI

Absents : MM.
- Mme JEAN
- M. LACOTTE
Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 26 Juin 1981 et du 24 Juillet 1984,
le Conseil Municipal a affirmé sa volonté de procéder à l'extension
à 18 trous du Golf de Maine-Gaudin.

L'établissement d'un avant-projet fait apparaître un coût
total de l'opération (acquisition des terrains non comprise)
de 5.000.000 F. T.T.C.

Des contacts ont été pris avec les autorités de l'Etat, de
la Région et des communes voisines et ont permis d'élaborer le
plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total des travaux 5.000.000 F. T.T.C.

./.

FINANCEMENT :

- Subvention d'Etat (Fonds National de Développement du Sport).. 1.000.000
- Subvention Conseil Régional 1.000.000
- FINANCEMENT T.V.A. (récupérable) Ville de ROYAN 784.000
- Participation Ville de ROYAN 1.400.000
- Participation des communes voisines (LES MATHES,
MESCHERS, St GEORGES-de-DIDONNE, St PALAIS S/MER, VAUX S/MER) 816.000

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'opération et le plan de financement prévisionnel défini ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI L'exposé de M. le Rapporteur,

DECIDE :

- d'approuver le projet d'extension à 18 trous du Golf de Maine-Gaudin
- d'établir et d'approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'il suit :
- coût de l'opération 5.000.000 F. T.T.C.

FINANCEMENT :

- Subvention d'Etat (Fonds National pour le Développement du Sport) 1.000.000
- Subvention du Conseil Régional 1.000.000
- Financement de la T.V.A. (récupérable) ville de Royan 784.000
- Participation Ville de ROYAN 1.400.000
- Participation des communes voisines (LES MATHES. MESCHERS.
St GEORGES DE DIDONNE, St PALAIS S/MER, VAUX S/MER)..... 816.000

- de déclarer avoir pris connaissance du Cahier des Engagements contractuels à souscrire par les collectivités admises au bénéfice d'une subvention de l'Etat au titre du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, annexé à la circulaire 66.84 du 4 Mai 1966 et en accepter les termes et obligations.

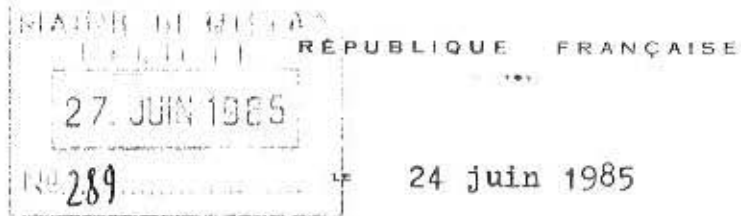
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM.les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire
Adjoint Délégué,



SOUS-PRÉFECTURE
DE
ROCHEFORT
CL



24 juin 1985

Le SOUS-PREFET
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

à

Monsieur le DÉPUTÉ-MAIRE

de - ROYAN -

OBJET : GOLF DU MAINE GAUDIN - Extension à 18 trous
Plan de financement
Demande de subventions de l'Etat et de l'E.P.R.

REFER : Délibération du Conseil Municipal en date du 4
juin 1985, déposée à la Sous-Préfecture le 17
juin 1985 -

Au cours de sa séance susvisée, votre Conseil
Municipal a décidé d'approuver le projet d'extension
à 18 trous du Golf du Maine Gaudin et arrêté le plan de
financement prévisionnel de cette opération.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par
courrier du 21 juin 1985, j'ai adressé un exemplaire de
la délibération dont il s'agit à Monsieur le PREFET, COM-
MISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DU DEPARTEMENT DE CHARENTE-
MARITIME, pour que, sous son couvert, cette décision
soit transmise aux services concernés.

Vous ne manquerez pas d'être informé de la suite
qui sera réservée à cette affaire.

Le SOUS-PREFET
COMMISSAIRE-ADJOINT DE LA REPUBLIQUE

Yves GUYADER

*56 Tour Golf
56 DCM du 4-6-85
Appoints concernés
[N. Mauché]
Fait le 27.6.85*